

Égalité des sexes: entre discours de principe et pratiques

Les discours concernant l'égalité entre les sexes sont très nombreux aujourd'hui. Ils tendent tous à présenter cette dimension des inégalités comme inique, mais ils peinent souvent à traduire ce qui est présenté comme une volonté politique centrale en des mises en œuvre et pratiques qui répondent avant tout à un impératif de justice. Ma contribution, qui se veut complémentaire à la perspective de classe adoptée ici par Levy, reviendra sur les modes de régulation qui concernent les inégalités de genre lorsqu'il s'agit de l'accès aux biens sociaux que sont la formation, le travail, la profession, le salaire et le prestige qui l'accompagnent. Après avoir fourni quelques éléments concernant les inégalités de genre en Suisse et insisté sur les éléments qui ségrègent le marché du travail, elle éclairera, en fournissant quelques jalons historiques, le décalage entre des discours de principe et des pratiques qui semblent finalement trouver leur origine ailleurs que dans la volonté de construire plus de justice sociale.

René Levy a rappelé (dans cette publication) le rôle essentiel de l'éducation en ce qui concerne la (re)production des inégalités sociales. Il montre en particulier que la sélection précoce et l'organisation du système en filières distinctes et relativement peu poreuses a pour conséquence que la mobilité sociale reste très faible en Suisse et ceci bien que l'on ait assisté durant ces dernières décennies à une forte expansion de la formation.

Mais tout comme pour les personnes d'origine modeste, une telle expansion ne s'est pas accompagnée d'un gain d'égalité substantiel en ce qui concerne la participation des femmes au marché du travail: la valeur

Farinaz Fassa

est professeure de sociologie de l'éducation à l'Université de Lausanne et Co-directrice de l'Observatoire de l'éducation et de la formation (OBSEF). Ses travaux portent sur les mondes de la formation et de l'éducation, qu'elle analyse au prisme du genre. Dernier ouvrage publié: *Filles et garçons face à la formation. Les défis de l'égalité*. Lausanne: PPUR (Savoir suisse)

des diplômes que les femmes obtiennent reste moindre comparativement à celle des hommes tout comme les obstacles persistent à jalonner leurs carrières professionnelles et à rendre leur accès aux échelons supérieurs des professions plus difficile (Fassa, 2016). En Suisse, les métaphores telles le «plafond de verre» (Laufer, 2004) ou les «parois de verre» (Orse,



2004) décrivent toujours de manière pertinente la situation des femmes sur le marché du travail. De telles survivances de la ségrégation horizontale (un segment des professions et métiers très majoritairement occupé par un sexe) comme de la ségrégation verticale (les deux sexes ne sont pas représentés de manière paritaire à tous les échelons des hiérarchies professionnelles) devraient pourtant surprendre puisque les dernières décennies ont vu les discours sur l'égalité entre les sexes se multiplier sur les scènes politique et publique. Nombre d'initiatives en faveur de l'égalité entre les sexes dans les mondes de l'éducation et de la formation ont par ailleurs été prises, mais elles semblent n'avoir que très imparfaitement atteint leurs objectifs.

La question reste donc ouverte de comprendre la relative inefficacité des politiques décidées pour favoriser l'égalité alors même que les discours concernant l'égalité s'amplifiaient dans la sphère publique. Y répondre nécessite de se demander dans quelle mesure les actions menées pour favoriser une présence plus massive des femmes dans certains segments du monde professionnel sont des politiques du genre (Muller, 2008), inspirées par un principe de justice qui vise à la parité de participation des deux sexes (Fraser, 2005) ou des politiques dont les fondements sont tout autres. Interroger les manières dont le problème de la participation des femmes a été construit (Bacchi, 1999) à travers quelques exemples choisis permettra d'esquisser quelques pistes qui montreront que la Suisse reste très timorée lorsqu'il s'agit d'égalité entre les sexes, d'éducation et de formation. Comme on le verra, l'abandon de l'école obligatoire comme cible prioritaire des politiques publiques suggère de plus que ces réticences (résistances?) sont particulièrement néfastes aux enfants des milieux modestes.

Les inégalités entre les sexes en Suisse: de l'éducation au travail en passant par la formation

Le système fédéraliste helvétique et la très grande liberté qu'il donne aux cantons dans l'organisation de la scolarité rendent très difficile de donner des chiffres précis sur la réussite des filles et des garçons durant la scolarité obligatoire (Fassa, 2016). On sait toutefois que, comme ailleurs, les filles réussissent mieux à l'école que les garçons. Elles obtiennent de meilleurs résultats en lecture et écriture (CSRE, 2014: 72), redoublent moins souvent (CSRE, 2014: 75) et sont plus nombreuses à fréquenter les filières exigeantes de l'éducation obligatoire au moment de l'entrée dans le secondaire I (OFS). La transition entre l'école obligatoire et la scolarité post-obligatoire (formation généraliste dans les gymnases ou collèges et formation professionnelle via l'apprentissage dans le système



dual ou en école) accroît les différences qui se sont construites durant le secondaire. Les filles s'orientent en plus grandes proportions vers les formations qui préparent aux Hautes écoles universitaires, les garçons empruntant plus volontiers la voie de l'apprentissage (72,4% des garçons et 57,7% des filles à l'issue du secondaire I). Cette plus grande réussite a pour effet que les femmes sont aujourd'hui un peu plus nombreuses que les hommes à fréquenter un établissement de l'enseignement supérieur (51% pour 2016/2017 – OFS, 2018). L'empan de leur choix s'est aussi élargi, alors que celui des hommes ne s'est pas modifié comme le remarque la très récente publication de l'OFS sur le choix professionnel, mais elles restent peu nombreuses à se diriger vers les métiers techniques, ceux de la construction et de l'informatique (OFS, 2018b: sp).

Rien ne semble donc réduire la ségrégation horizontale lors du choix du métier. Alliée à des modèles familiaux inégaux et un taux d'occupation souvent partiel, elle se traduit par un différentiel (15.1%) de salaire qui reste lui aussi très important puisque les femmes devaient travailler jusqu'au 24 février 2018 pour gagner le même salaire annuel que les hommes au 31 décembre 2017. Joye et Gross notent d'ailleurs que »les professions à fort niveau d'étude se retrouvent plutôt parmi les professions ›mixtes‹ ou ›masculines‹« ((2014: 26), ils ajoutent plus loin »qu'à durée égale de formation, les professions les plus féminisées sont aussi celles où les revenus sont globalement plus bas« (idem: 28). Force est donc de conclure que la meilleure réussite scolaire des filles ne se conjugue pas avec un positionnement professionnel et un accès aux biens sociaux meilleur que celui de garçons...

On constate en outre un rendement différent des diplômes sur le marché de l'emploi selon la sexuation des filières sur lesquelles ils ouvrent. La maturité académique est par exemple plus largement »utilisée« par les filles pour entrer dans une HES dans le domaine de la santé et du social et est requise pour faire partie des étudiant·e·s des HEP. Or, ces formations offrent à moyen terme des perspectives salariales plus faibles que les HES qui forment aux métiers techniques et de l'ingénierie, fréquentées quant à elles en majorité par des hommes.

Si un tel décalage interroge sur l'architecture de la formation et l'intégration (défaillante) de la question du genre dans les changements qui s'y sont déroulés durant ces vingt-cinq dernières années, il questionne aussi la volonté des autorités politiques de mettre en place une égalité femmes-hommes qui aille au-delà de la simple égalité formelle. Les secteurs dans lesquels les femmes travaillent surtout, les domaines de l'éducation, de la santé et du social, sont en effet bel et bien des secteurs liés, d'une manière ou d'une autre, aux services publics et il est choquant



que les salaires qui y sont offerts soient plus faibles que ceux proposés dans des professions masculines »toutes choses étant égales par ailleurs« (par exemple : durée d'études, type de pénibilité, horaires régulier ou irrégulier, etc.) et/ou par l'industrie privée.

Politiques et actions en faveur de l'égalité dans l'éducation et la formation

On peut distinguer deux périodes dans la mise en place des politiques d'égalité dans l'éducation et la formation. La première se situe entre les années 1970 et la fin du XXe siècle, les interventions prenant principalement pour cible l'éducation obligatoire et s'adressant à tous les enfants. On peut lire le poids des revendications des mouvements féministes de la première et de la seconde vague dans les réponses qui sont données au niveau fédéral. Les interventions qui se déroulent durant cette période sont en effet impulsées par la Conférence intercantonale des ministres de l'instruction publique (CDIP), qui recommande à trois reprises que les cantons agissent en faveur de l'égalité entre les sexes. L'ouverture de toutes les filières aux filles est au centre du premier texte de 1972 (CDIP, 1995) qui vise à réaliser l'«égalité d'accès» à l'éducation et à la formation. La réception qui en est faite au niveau des cantons varie mais elle est si peu enthousiaste que la CDIP rappelle cette recommandation neuf ans plus tard lorsque l'égalité entre les sexes est inscrite dans la constitution fédérale (1981). Une nouvelle recommandation est faite aux cantons en 1993 et elle est plus substantielle puisqu'elle leur recommande de former les enseignant-e-s à l'égalité et de sensibiliser les élèves aux stéréotypes de sexe, afin que leurs horizons de vie soient plus ouverts. Visant à changer les relations entre femmes et hommes par le biais de l'éducation, les propositions faites en 1983 s'inscrivent ainsi dans ce que Muller (2008) nomme une «politique du genre». Les avancées qui se produisent pendant cette période sont donc importantes. Elles établissent tout d'abord le droit pour les filles d'accéder également au bien social qu'est la formation (1972) puis tentent de permettre que ce droit d'accès se concrétise (1981 et 1993).

La seconde période a démarré avec le tournant du siècle et elle est marquée par des actions beaucoup plus ponctuelles dans l'enseignement obligatoire et par la mise en place d'un plan ambitieux concernant «l'égalité des chances dans les universités» (Spreyermann et Rothmayr, 2008). Elle se caractérise par une forme de sectorialisation et par la définition beaucoup plus ciblée des publics de chacune des mesures proposées, une attention particulière étant portée à la très faible présence féminine dans le domaine des Mathématiques, Informatique et Sciences



Naturelles (MINT). Les acteurs de l'éducation n'y sont plus actifs en tant que tels, les bureaux de l'égalité – cantonaux ou des Hautes écoles – ayant repris ces tâches, qui sont de plus déclinées de manière moins transversale.

Une action-phare subsiste dans la scolarité obligatoire: dès 2001, la «Journée des filles» (Fassa et Naef, 2015) vise à élargir leur horizon professionnel par une meilleure connaissance des métiers exercés par les hommes. S'inscrivant dans le cadre de mesures urgentes décidées par l'office fédéral en charge de la formation (OFFT) pour limiter le chômage des jeunes dans la fin des années 1990. Cette journée, proposée par la Conférence suisse des déléguées à l'égalité (CSDE), trouve un écho d'autant plus favorable que l'élargissement du choix professionnel des filles répond à une demande accrue de main-d'œuvre par des secteurs jugés stratégiques pour le développement de la Suisse: les domaines techniques et informatiques. La forme choisie initialement par la CSDE consiste à permettre aux filles d'accompagner un membre masculin de leur famille ou de leurs connaissances sur son lieu de travail. Elle vise à une sensibilisation aux rôles des sexes et équivaut à une action positive en direction des seules filles. Sous l'influence du Canton de Vaud, elle a évolué progressivement en direction de l'orientation professionnelle pour les deux sexes et elle a aujourd'hui pour objectif de mieux faire connaître les métiers. On peut ajouter qu'elle s'est distanciée de la Confédération, voire même de la CSDE, sa mise en œuvre incombant désormais aux bureaux cantonaux de l'égalité, qui l'organisent en partenariat avec les entreprises.

La même logique sectorielle, qui a vu la Confédération se concentrer sur le choix professionnel dans l'éducation obligatoire, a chapeauté la mise en place de programmes destinés à favoriser l'égalité en milieu universitaire à partir des années 2000 en augmentant le nombre des femmes professeuses. Les enquêtes européennes avaient en effet rendu criant le retard de la Suisse en ce domaine. Nés en 2000, les programmes fédéraux d'égalité des chances dans les universités (PFEC – Spreyermann et Rothmayr, 2009) ont tour à tour inclus le développement des lieux de garde des enfants sur les campus universitaires, offert des encouragements financiers aux universités qui embauchaient des femmes ou soutenu la mobilité (dual-career couples), mais ils ont surtout offert des cours de monitoring pour les femmes scientifiques tels les ateliers «Regards en suisse romande». Le plan coiffant les années 2013-2016 a marqué un tournant dans la gouvernance des PFEC; leur pilotage s'est décentralisé, l'obtention de la manne fédérale reposant notamment sur l'institutionnalisation de politiques d'égalité dans les universités elles-



mêmes et sur des mesures adaptées aux contextes locaux et disciplinaires (Fassa, 2016a). Une même dynamique a récemment été mise en place dans les HES, mais il est difficile de dire dans quelle proportion les PFEC ont contribué à l'augmentation de la proportion de femmes professeuses dans les universités (elle s'est multipliée par 3 en 20 ans) car l'internationalisation des carrières académiques est particulièrement marquée en Suisse et elle s'est aussi accrue depuis le début du XXI^e siècle (plus de 50% du corps des professeur-e-s en Suisse est d'origine étrangère).

Entre discours et pratiques, une instrumentalisation de la question de l'égalité?

Les quelques éléments cités ici dessinent une histoire qui va de l'égalité d'accès vers une égalité plus substantielle, mais ils montrent aussi l'abandon de cette exigence au profit d'interventions sectorielles et répondant à des problèmes pensés comme spécifiques et dont la résolution est déléguée à des instances qui se sont autonomisées et parfois professionnalisées. Ils mettent également en exergue une forme d'abandon de la scolarité obligatoire lorsqu'il est question d'égalité, l'action publique en ce domaine se concentrant sur le choix professionnel pour les métiers et sur les carrières professorales pour les universités.

Un autre constat s'impose : les bénéficiaires se sont spécifiées et il n'est plus vraiment question pour la Confédération de financer des politiques transversales et ambitieuses dans le domaine de l'égalité. Ce changement s'inscrit dans le mouvement de délégation aux exécutifs de la mise en œuvre des politiques publiques. En contrepartie de l'exigence de résultats tangibles, ces derniers se voient octroyer une plus grande autonomie. Les ressources qui leur sont données couvrent toutefois rarement le coût humain de la coordination entre différentes instances et différents niveaux, ce qui limite dans les faits les politiques possibles en ce qui concerne l'égalité (Meier, 2014).

On peut analyser ces changements à partir de deux points de vue opposés. Le premier est franchement optimiste en ce qui concerne le développement de l'égalité : il constate, sur la base de leur performance scolaire, que les filles réussissent bien à l'école et qu'il s'agit de faire porter l'effort dans les mondes de la formation professionnelle et du travail, plus particulièrement dans les domaines où la main d'œuvre est insuffisante et les femmes très minoritaires. Cette façon de voir se justifie par la comparaison des résultats scolaires des filles et des garçons mais elle peut revenir à piloter l'égalité par les chiffres, pour reprendre l'expression de Félouzis et Hanhardt (2011) à propos de l'éducation. Elle fait courir le



risque de ne plus poser les questions d'égalité entre les sexes quand la conjoncture économique ne l'exige pas. De plus, et dans les faits, ce sont les moins nanti-e-s qui risquent de pâtir de tels choix, la nouvelle économie de la connaissance exigeant surtout une main d'œuvre qualifiée. Et l'on sait (cf. Levy dans cette publication) que la réussite scolaire est largement corrélée avec l'origine sociale!

Le second point de vue – et c'est celui que j'adopte au vu des réponses récemment données par le parlement lorsqu'il s'est agi de contrôler l'égalité salariale – est beaucoup plus critique. Il prend acte du fait qu'il ne s'agit plus de construire des politiques qui touchent à l'ordre de genre, mais de fournir des réponses tangibles à des situations considérées comme préoccupantes prioritairement pour des raisons économiques, mais parfois aussi pour des raisons qui tiennent au prestige des universités. Les exigences de mise en visibilité de la Nouvelle politique publique (notamment l'accountability) ne sont probablement pas étrangères à une telle transformation qui insiste par ailleurs sur la responsabilité des sujets, devenus responsables des non-choix qui s'offrent à elles si elles ne parviennent pas à répondre aux manières dont sont spécifiés les bénéficiaires d'une mesure ou d'une autre. De ce point de vue, les politiques du genre ont fait place à une action publique diversifiée, locale et sectorielle. Ce faisant, il ne s'agit plus de changer les organisations de travail, leurs normes et leurs critères et moins encore de transformer par les politiques des rapports sociaux qui sont le reflet de rapports de domination. Il s'agit plutôt d'adapter les femmes aux normes en vigueur dans les différents mondes professionnels. Les mesures sont pensées pour une mise en œuvre jugée plus efficace car adaptée aux cantons, voire aux communes, aux établissements d'enseignement supérieur ou même aux facultés. Or, elles répondent de ce fait à des normes sociales contextuelles, qui peuvent s'avérer fort peu propices au dépassement des rapports de genre inégalitaires.



Bibliographie

- Bacchi, Carol (1999): *Women, Policy and Politics. The construction of policy problems*. London and California.
- CDIP (Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique) (1995): *Recommandations et décisions de la CDIP 1972–1995*. Berne.
- CSRE (Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation) (2014): *Swiss Education Report*. Aarau.
- Fassa, Farinaz (2016): *Filles et garçons face à la formation. Les défis de l'égalité*. Lausanne.
- Fassa, Farinaz (2016a): *Politiques d'égalité des chances dans les universités suisses. Bilan provisoire d'un pilotage décentralisé*. In: Rogers Rebecca et Molinier Pascale (dir.). *Les femmes dans le monde académique. Perspectives comparatives*. Rennes.
- Fassa, Farinaz et Céline Naef (2015): *Deux interventions en faveur de l'égalité dans l'école obligatoire: les raisons d'un devenir contrasté*. In *Revue suisse des sciences de l'éducation*, 37(2), pp. 267–284.
- Félouzis, Georges et Siegfried Hanhart (dir.) (2011): *Gouverner l'éducation par les nombres?* Bruxelles.
- Fraser, Nancy (2005): *Qu'est-ce que la justice sociale? Reconnaissance et redistribution*. Paris.
- Joye Dominique et Dinah Gross (2014): *De quelques caractéristiques des professions*. In: Guilley, Edith et al. *Maçonne ou avocate: rupture ou reproduction sociale? Une enquête sur les aspirations professionnelles des jeunes en Suisse aujourd'hui, menée dans le cadre du PNR 60 'Egalité entre hommes et femmes'*, en ligne.
- Laufer, Jacqueline (2004): *Femmes et carrières: la question du plafond de verre*. *Revue française de gestion*, 151(4), pp.117–127.
- Meier, Petra (2014): *Etudier les systèmes fédéraux à travers le prisme du genre: un état des lieux*. *Fédéralisme Régionalisme*, 14, en ligne.
- Muller, Pierre (2008): *Aux frontières de l'action publique. Ce que les politiques du genre font à l'analyse des politiques publiques*. In: Engeli, Isabelle et al. (dir.). *Les politiques du genre*. Paris.
- OFS (Office fédéral de la statistique), 2018. *Choix professionnels et des études*. Newsmail du 30 avril 2018.
- ORSE (Observatoire sur la responsabilité sociale des Entreprises) (2004): *L'accès des femmes aux postes de décisions dans les entreprises*.
- OFS (Office fédéral de la statistique) – Section Education et Sciences (2018). *Choix professionnels et des études*. Neuchâtel.
- Spreyermann, Christine et Christine Rothmayr (2008): *Évaluation du programme fédéral 'Égalité des chances entre femmes et hommes dans les universités'*. Bern.